

# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE et Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Célia CHIACK, Monsieur Yaël RADOLANIRINA, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Florence FOURNIER, Madame Françoise CORDIER, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Fabienne BATTAGLIOLA et Monsieur Bruno RODRIGUES, conseillers.

**Étaient absents, ayant donné pouvoir :**

Madame Guermia APHAYAVONG	<i>Pouvoir à</i>	Madame Siham TOUAZI
Madame Valérie ZWILLING	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christine CATARINO
Monsieur Jonathan LEBON	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Abasse BOUKARI
Madame Olga DURAN	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR
Monsieur Frédéric LIPPENS	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Bruno RODRIGUES
Monsieur Hamid BACHIR	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Hervé FLORCZAK

**Étaient absents :** Madame Marina HARPON, Monsieur Brice ERRANDONEA

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers municipaux absents : 2

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 6

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 31

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-claude FARAIN

**Date de convocation :** 22 mars 2024

**OBJET : Approbation de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Jeunes » avec la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise**

**DÉLIBÉRATION N° 16 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2024**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code de l'action sociale et des familles (CASF),  
**VU** le projet de convention d'objectifs et de financement ci-annexée,  
**VU** l'avis de la commission « Solidarités et animation du territoire » en date du 19 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que la prestation de service Jeunes a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans et de faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Jouy-le-Moutier a pour volonté de mettre la jeunesse au cœur de ses priorités,

**CONSIDÉRANT** qu'elle souhaite aujourd'hui formaliser cet engagement auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-d'Oise par le biais d'une convention d'objectifs et de financement de la prestation de Service Jeunes (PS jeunes).

Sur le rapport de Monsieur Don Abasse BOUKARI,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Jeunes » avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.
- **PRÉCISE** que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget communal 2024.

Publiée le 5 avril 2024

Fait et délibéré le 28 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication